

Le développement des emprunts par obligations et des bons de caisse des banques suisses

Autor(en): **Neuhaus, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **20 (1962)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-135493>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le développement des emprunts par obligations et des bons de caisse des banques suisses

Jean Neuhaus

Berne

Depuis l'introduction de la lettre de gage, voici environ trois décennies, c'est-à-dire compte tenu des émissions destinées plus particulièrement à alimenter le crédit hypothécaire, l'ensemble des emprunts par obligations des banques suisses a pris une importance toujours accrue. De 1938 à 1960, les titres de créances émis par des instituts suisses de crédit sous forme d'obligations d'emprunts ou de lettres de gage ont plus que triplé, et sont passés de 1272 à 3909 millions de francs. Toutefois, les relations existant entre le montant global des emprunts par obligations des banques et le total de leurs bilans n'ont subi durant ce laps

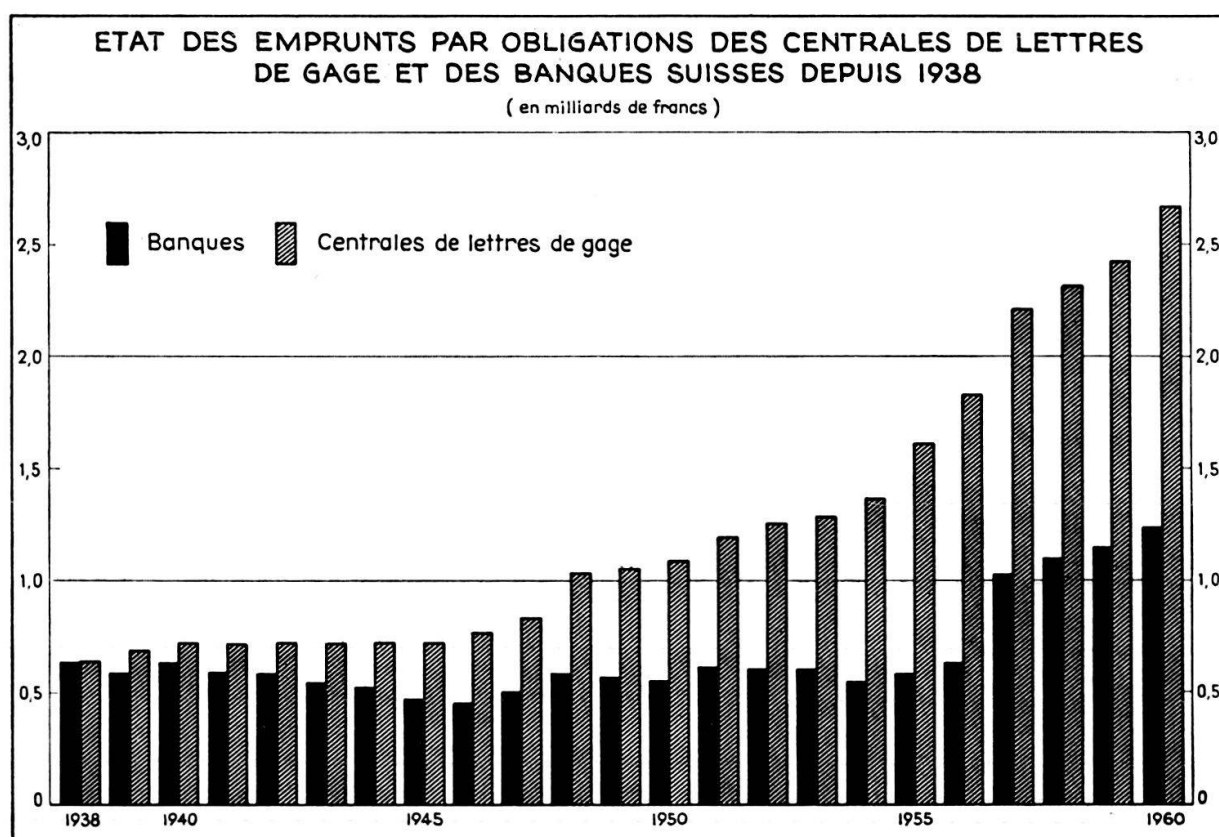
Etat des emprunts bancaires par obligations, des bons de caisse et du bilan des banques suisses de 1938 à 1960

En millions de francs

Années	Emprunts bancaires par obligations			Bons de caisse	Total du bilan
	Banques	Centrales de lettres de gage	Total		
1938.	633,8	638,0	1271,8	2298,9	18.296,7
1939.	588,4	692,0	1280,4	2075,2	17.720,4
1940.	639,8	729,0	1368,8	2096,4	17.762,9
1941.	595,3	722,0	1317,3	2117,4	18.145,8
1942.	584,3	726,0	1310,3	2030,2	18.698,2
1943.	543,4	721,0	1264,4	1994,8	19.340,2
1944.	528,8	724,0	1252,8	1984,0	20.147,3
1945.	475,3	724,0	1199,3	1948,5	20.927,7
1946.	459,0	772,0	1231,0	1964,9	22.484,0
1947.	504,9	837,0	1341,9	1963,6	23.767,6
1948.	586,6	1031,0	1617,6	2016,2	24.742,9
1949.	569,8	1051,0	1620,8	2131,6	25.924,5
1950.	553,2	1085,0	1638,2	2138,7	27.385,2
1951.	611,5	1198,0	1809,5	2264,7	28.900,4
1952.	601,7	1257,0	1858,7	2422,6	30.574,5
1953.	600,5	1280,5	1881,0	2484,9	32.375,2
1954.	554,3	1362,2	1916,5	2555,1	34.280,0
1955.	584,5	1614,0	2198,5	2566,1	36.696,7
1956.	636,8	1830,0	2466,8	2708,3	39.227,8
1957.	1024,2	2216,3	3240,5	2835,3	42.083,9
1958.	1095,7	2318,4	3414,1	3269,8	46.319,5
1959.	1145,4	2421,4	3566,8	3259,2	49.804,0
1960.	1237,0	2672,0	3909,0	3541,9	56.000,5

de temps aucune modification notable. Il n'en est plus de même si l'on procède à une analyse des dettes à long terme, et que l'on différencie les obligations émises par les banques de celles placées par les centrales de lettres de gage. On constate alors que de 1938 à 1960 le montant des emprunts obligataires des banques a simplement doublé, cependant que celui des centrales de lettres de gage quadruplait.

Ce n'est que graduellement que la lettre de gage s'est affirmée et a acquis sur le marché des capitaux une influence de plus en plus grande. Ce nouveau titre, introduit en Suisse en 1931 seulement, existait déjà depuis de nombreuses années en Allemagne, en France, en Suède, en Belgique, pour ne citer que ces quelques pays. Son développement actuel justifie amplement les espoirs qui furent placés en lui, lors de son apparition. En effet, pour atteindre son but d'allègement des charges hypothécaires, la lettre de gage doit être en mesure d'attirer les capitaux en masses considérables, cela pour pouvoir mobiliser la valeur du sol sur un mode rationnel. Or, les faits prouvent que ces conditions ont été depuis lors largement réalisées.



L'extension prise par les emprunts des centrales de lettres de gage gagne également à être mise en parallèle avec le développement des bons de caisses des banques. L'émission d'obligations de caisse, lesquelles comportent un régime différent des obligations d'emprunts quant au montant du capital, aux intérêts, à l'échéance et à la dénonciation, est une des caractéristiques de la technique bancaire suisse. Il s'agit en fait de dépôts, auxquels les instituts de crédit trouvent un gros avantage pour le financement du crédit industriel, commercial ou même hypothécaire, car ils ont pour effet de mettre à la disposition des banques pour un temps relativement long des capitaux souvent considérables.

Avant la Deuxième Guerre mondiale, les obligations ou bons de caisse atteignaient 2,3 milliards de francs, soit presque le double des emprunts par obligations des banques et des centrales de lettres de gage, et elles représentaient environ un huitième du total du bilan des banques suisses. Peu à peu ces proportions changèrent, et bien que le montant absolu des bons de caisse se soit également élargi pour se fixer à fin 1960 à 3,5 milliards de francs, il est maintenant inférieur de 400 millions de francs à celui des emprunts par obligations des banques et centrales de lettres de gage. D'autre part, l'importance des bons de caisse par rapport au total du bilan des banques suisses a diminué de moitié, le montant de ces dépôts monétaires à court et moyen terme n'atteignant actuellement qu'un seizième du total de la somme du bilan.

De ces constatations, nous devons conclure, en particulier pour la période d'après-guerre, à une nette et sensible augmentation de l'importance des emprunts par obligations des banques et instituts hypothécaires, cela grâce avant tout au développement marqué des émissions de lettres de gage, alors que, à proportions et dans le cadre des emprunts bancaires à court et moyen terme, les bons de caisse n'ont pu maintenir leur progression à la cadence de celle des emprunts par obligations. Cela semble assez curieux si l'on considère l'ampleur prise de nos jours par le volume de la construction et si l'on se remémore que les moyens réunis par les bons de caisse étaient autrefois principalement destinés à financer le crédit hypothécaire. Nous devons donc admettre que la lettre de gage doit l'ampleur de son développement non seulement aux demandes multipliées de crédit immobilier, mais aussi au fait qu'elle a réussi en partie et en ce qui concerne les opérations hypothécaires à supplanter le bon de caisse. Certes, les motifs de cette régression ne sauraient être délimités que sur la base d'une étude approfondie, mais il faut reconnaître que pour les opérations hypothécaires la durée des bons de caisse est trop brève. Il y a là contravention au principe de l'harmonie des échéances. D'autre part, ce facteur implique une dépendance étroite entre l'intérêt des bons de caisse et la situation forcément changeante du marché de l'argent, d'ou des taux relativement variables contrastant avec la stabilité de ceux des créances hypothécaires. Enfin, les moyens fournis par les bons de caisse reviennent parfois plus cher que ceux mis à disposition par les lettres de gage: cet élément n'est pas des moindres pour comprendre l'évolution à laquelle nous assistons.

